



## CDEN de l'Aude

9 avril 2021

### **Déclaration de la FSU 11**

Ce CDEN se réunit après une petite semaine de fermeture des écoles, des collèges et des lycées. Cette décision était devenue inéluctable compte tenu de la progression de l'épidémie. La FSU regrette évidemment que depuis le début de l'année scolaire, le ministre Blanquer ait choisi de minimiser les risques de contamination au sein des écoles et des établissements scolaires au lieu de prendre au sérieux les alertes des organisations syndicales, en particulier sur le risque aérosol. Le déni de réalité est la marque de la politique du ministre Blanquer depuis des mois et rien n'a donc été anticipé par rapport à l'annonce de la fermeture. Comment comprendre par exemple, que la liste des professions ayant droit à un accueil de leur enfant en cas de fermeture n'ait été communiquée que deux jours après l'allocution présidentielle ? Une fois de plus, ce sont les personnels qui sont sur le terrain qui subissent les conséquences de ce manque d'anticipation ; ce sont les personnels qui sont sur le terrain qui auront fait au mieux pour maintenir un lien avec leurs élèves, loin des rodomontades d'un ministre prompt à rejeter la responsabilité des ratés sur les autres, que ce soit les collectivités territoriales ou les hackers russes... Autant dire que les annonces autour de la vaccination ne sont pas de nature à rassurer les personnels : la FSU rappelle que la vaccination de tous les personnels des écoles, des collèges et des lycées est l'un des éléments qui peuvent permettre de renforcer la sécurité des personnels et des élèves lors de la réouverture.

Notre réunion est consacrée aux moyens d'enseignement des collèges pour la prochaine rentrée. Lors de notre dernière réunion, nous avons mis en regard le nombre de postes créés dans le 1<sup>er</sup> degré, 8, avec le nombre d'équivalents temps plein supprimés dans les collèges, 12, malgré un nombre d'élèves quasi inchangé. On déshabille (significativement) les collèges et les lycées pour rhabiller (un tout petit peu) les écoles, disions-nous. Le nombre de classes surchargées dans les collèges de l'Aude est importante et les élèves sont victimes de la triste logique comptable. L'augmentation des heures supplémentaires dans les dotations alourdit la charge de travail des personnels et provoque davantage de compléments de service. Il n'est plus rare de voir des professeurs demander un temps partiel pour ne pas être bringuébalés entre deux, ou même trois établissements. Dans les faits, ce sont 13 postes qui seront supprimés dans les collèges de l'Aude, et 6 personnels qui subiront une mesure de carte scolaire, pour 4 créations obtenues lors des CTSD du mois dernier. On fait des économies sur le dos des professeurs des collèges, et de leurs élèves. Ce n'est pas acceptable, surtout au regard des conséquences pédagogiques de la crise sanitaire, totalement ignorées par le ministère : c'est le sens de la demande d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation exprimée lors du précédent CDEN.

Concernant la question de l'enseignement de l'occitan, la FSU tient à rappeler son attachement à ce que cet enseignement prenne toute sa place au sein de l'enseignement public : il est en effet indispensable que cet enseignement soit accessible à toutes et à tous, de la maternelle au lycée. La FSU prend acte positivement des annonces faites au groupe de travail qui permettront de développer l'enseignement de l'occitan dans notre département. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation dans le 2<sup>nd</sup> degré, où la réforme du collège en 2016, et la réforme du lycée et du baccalauréat dernièrement, ont mis à mal la richesse de l'offre pédagogique en fragilisant toutes les options : langues anciennes, langues vivantes, enseignements artistiques, et donc, l'occitan. Pour développer l'enseignement de l'occitan, il faut donc que des moyens spécifiques soient attribués afin de constituer des parcours cohérents de la maternelle au lycée. La FSU sera donc attentive aux efforts destinés à augmenter le nombre des élèves qui reçoivent un enseignement de l'occitan et à augmenter les moyens affectés à cet enseignement.

Nous concluons en évoquant la mobilisation d'hier. Seize ans après la loi de 2005, les AESH sont maintenues pour la grande majorité en dessous du seuil de pauvreté avec des temps partiels subis. Il est temps de donner un véritable statut à ces personnels, en augmentant leur temps de travail et leur rémunération, et en créant un corps de catégorie B. Il faut aussi renoncer à la mise en place des PIAL qui sont une manière de renvoyer au local la gestion de la pénurie : on augmente le nombre d'élèves accompagnés par AESH et on diminue le nombre d'heures d'accompagnement pour chacun. Il faut écouter les AESH, écouter les professeurs, écouter les parents d'élèves : la mutualisation à outrance se fait au détriment de la qualité de l'accompagnement. Il est urgent que le ministère apporte des réponses pour les AESH, et pour les élèves accompagnés.